

Quali'Kiné a le plaisir de vous adresser sa nouvelle Newsletter.
Cette lettre d'information aborde tous les faits marquants de la première démarche de labellisation qualité des masseurs-kinésithérapeutes.

Bonne lecture à toutes et à tous !

Formations 2019 : participez à une session près de chez vous !

Nous avons le plaisir de vous annoncer la programmation sur le dernier trimestre 2019 de **nouvelles formations DPC sur le BDK et sur la démarche de qualité.**

Ces formations présentent un double intérêt pour les kinésithérapeutes :

- Etre sensibilisé au contenu de la Charte Quali'Kiné et découvrir le programme de labellisation qualité ;
- Mettre en application le BDK et savoir l'intégrer dans la démarche qualité.

Date	Horaires	Ville
22 Nov	8H30-17H30	Lyon
22 Nov	8H30-17H30	Toulon
23 Nov	8H30-17H30	Paris
29 Nov	8H30-17H30	Limoges
6 Déc	8H30-17H30	Toulouse
6 Déc	8H30-17H30	Rennes
7 Déc	8H30-17H30	Lille

Ces formations peuvent faire l'objet d'une **prise en charge DPC.**

Pour vous inscrire à une formation Quali'Kiné près de chez vous, cliquez sur le lien ci-dessous :

[Je m'inscris à une formation !](#)

S'inscrire ou renouveler son adhésion Quali'Kiné

L'inscription à la démarche Quali'Kiné peut se faire lors des formations présentes ou sur le site Web de [Quali'Kiné](#).

Le renouvellement individuel de l'engagement dans la démarche s'effectue en **janvier de chaque année**. Si vous n'avez pas renouvelé votre **cotisation pour 2019**, nous vous invitons à le faire directement sur le **site Web de Quali'Kiné**.

N'oubliez pas que votre cotisation est à comptabiliser en charge de votre cabinet !

Audits 2019 : premières visites qualité démarrées en février

Un échantillon de masseurs-kinésithérapeutes a été sélectionné pour **participer à un audit-conseil** en 2019. C'est la **première vague d'audits en cabinet** qui a lieu dans le cadre de la démarche de labellisation collective Quali'Kiné.

Les premiers résultats sont très satisfaisants et démontrent l'engagement des kinés dans l'évaluation et l'amélioration des obligations réglementaires et de leurs pratiques professionnelles.

Une **synthèse des résultats des audits** vous sera communiquée prochainement après la fin des audits.



Labels Quali'Kiné : validation des premiers Labels !

Les masseurs-kinésithérapeutes engagés dans Quali'Kiné ont reçu mi-avril par courrier postal leurs Labels qualité, attestant de leur engagement dans la démarche d'amélioration des pratiques professionnelles.

Il s'agit des **premiers Labels qualité pour la profession.**

-> **Félicitations aux précurseurs !**

Le Label est à titre individuel et sa période de validité s'étend du **1^{er} avril 2019 au 30 juin 2020**, sous condition d'être à jour de sa cotisation individuelle annuelle.

Pour rappel, **l'autoévaluation est un critère obligatoire** pour obtenir votre labellisation, et les kinés audités permettent de valider la labellisation de l'ensemble des engagés !



Autoévaluation Quali'Kiné 2019 : lancement à venir de la deuxième campagne

Chaque masseur-kinésithérapeute inscrit dans la démarche de labellisation Quali'Kiné sera invité en octobre à **renseigner son questionnaire individuel d'autoévaluation** des pratiques professionnelles et des règles administratives.

Nous vous rappelons que **remplir son questionnaire personnel est obligatoire**. Nous vous remercions pour votre engagement !

Boîte à outils Quali'Kiné : consultez les nouveautés

Le groupe de travail Quali'Kiné assurent l'alimentation régulière de la **Boîte à outils du site Web**. Voici quelques nouveautés :

- BDKO (ostéopathie) - Fiche de synthèse
- Affichage social du code du travail
- RGPD-Registre des traitements de données personnelles
- Test des pratiques informatiques
- Attestation de remise de clefs
- Fiche info - Prescription de dispositifs médicaux et de substituts nicotiques
- Etc.

Rendez-vous sur la [Boîte à outils](#).

Ce travail n'est réalisable que grâce à vos idées, n'hésitez pas à nous **faire part de vos suggestions** !

CONTACT :

- Pour l'adhésion et le paiement : QUALI'KINÉ, 15 rue de l'épée de bois, 75005 Paris – contact@qualikine.fr
- Pour le contenu et la méthodologie de la démarche : CARRON CONSULTANTS - corentin.gobe@carronconsultants.fr